



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Batiments d'elevage

Question écrite n° 39359

Texte de la question

M. Roland Vuillaume appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les graves inquiétudes que suggèrent à de nombreux agriculteurs, notamment en zone de montagne, le gel éventuel de 25 p. 100 des crédits consacrés à la mise aux normes des bâtiments d'élevage. Il semble en effet que la politique de son ministère tendrait à octroyer en priorité ces crédits aux éleveurs des zones de production intensive. Compte tenu du fait qu'il faut aujourd'hui entre deux et trois ans pour qu'un dossier de modernisation de bâtiment d'élevage soit accepté, ce nouveau gel des crédits risque de pénaliser lourdement le développement des zones rurales défavorisées, tel que le département du Doubs. De plus, la remise en cause de la politique de modernisation des installations en zone de montagne risque également d'avoir de très graves conséquences sur les efforts importants faits par les agriculteurs de ces zones en faveur d'une politique agricole de qualité et de remettre en cause de nombreux contrats de travaux pour les entreprises du bâtiment et donc le maintien de l'emploi en milieu rural. Aussi, il lui demande ce qu'il entend faire afin que les zones de montagne ne soient pas davantage pénalisées et que les éleveurs puissent mener à bien et dans les meilleurs délais la politique de modernisation de leurs installations.

Texte de la réponse

Si les crédits destinés au financement des subventions aux bâtiments d'élevage en zone de montagne sont effectivement regroupés sur la même ligne budgétaire que l'aide au programme de maîtrise des pollutions dans les élevages, leur gestion est tout à fait séparée. Alors que, pour l'ensemble des régions, l'aide au programme de maîtrise des pollutions dans les élevages est en totalité incluse dans les contrats de plan, dans la région Franche-Comté l'aide aux bâtiments d'élevage n'a malheureusement pas été contractualisée. Le Gouvernement est, néanmoins, très conscient des difficultés qui apparaissent sur le terrain et souhaite résorber les retards. Aussi, ainsi qu'il a été annoncé au Puy, un effort exceptionnel a été décidé en doublant les crédits inscrits dans la loi des finances pour 1996 pour les bâtiments d'élevage en zone de montagne, ce qui correspond à 50 millions de francs supplémentaires. Dans ce cadre, et une fois les virements de crédits opérés, les besoins de la région Franche-Comté seront examinés avec la plus grande attention.

Données clés

Auteur : [M. Vuillaume Roland](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39359

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2796

Réponse publiée le : 15 juillet 1996, page 3819